

**DÉCISION MUNICIPALE**  
**N° 2024 - 109**  
**En date du 25 novembre 2024**

**Objet : Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif "ARCC VOIRIE 2024"**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2334-32 et suivants,

**Vu** la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

**Considérant** les travaux indispensables pour remettre en état certaines parties de la voirie communale

**Considérant** les devis de notre bailleur, la Sté Filloux, établi après une étude détaillée de nos services techniques,

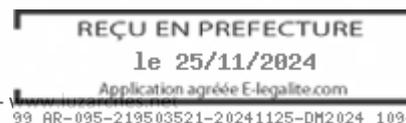
N° de devis	Désignation	Montant en € HT	Montant en € TTC
D 23 466	Affaissement sous trottoir – arrêt de bus rue Charles de Gaulle	4 452.49	5 342,99
D 24527	Reprise d'avaloirs rues de Goëlle et Pays de France	1 311.26	1 573,52
D 24590	Reprise des joints de pavés rue Saint-Côme	6 136.66	7 363,99
D 24724	Reprise des trottoirs avenue de la Fosse Chapon	2 017.97	2421,56
D 24725	Pose de ½ sphères rue de la Pommeraye	2 213.20	2 655,84
D 24726	Reprise tranchée et avaloirs rue du Parisis	1 850.93	2 221,12
D 24729	Reprise d'enrobés au carrefour des rues du Poirier aux Chats et Monsieur Le Prince	21 914.27	27 572.56
D 24730	Reprises tampons et avaloirs 19 et 30 rue du Pays de France	2 030.12	2 436,15
D 24731	Reprise des nids de poules allée du Pays de France	3 141.63	3 769,95
D 24732	Bande drainante rattaché au réseau EP rue de la Pommeraye	12 053.16	14 463,79
D 24794	Remplacement de glissière bois route des Bruyères	15 156.76	18 188,12
D 24804	Campagne de nid de poules	7 926.75	9 512.11
	<b>Total des travaux</b>	<b>80 205.20</b>	<b>97 521.69</b>

**Considérant** qu'il est envisagé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC Voirie (Aide aux Routes Communales et Communautaires). Ce dispositif d'aide vise notamment à financer des travaux de voirie, de viabilité, d'aménagement et de signalisation sur voirie non départementale.

**Considérant** que le pourcentage de financement est de 30 % du montant HT des investissements et dans la limite du plafond de travaux subventionnable de 250 000,00 € HT. Ce qui donne le plan de financement suivant

Désignation dépense	Montant HT	Désignation recette	Montant recette
Travaux de voirie 2024	80 205.20	ARCC VOIRIE 2024 financement à 30 %	24 061.56
		Restant à la charge de la ville 60%	56 143.64

**Considérant** que le montant des travaux est prévu au Budget d'investissement 2024.



Le Maire de Luzarches,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De solliciter auprès du Département du Val d'Oise une subvention d'un montant de 24 061.56 € correspondant à 30% du montant HT des travaux dans le cadre de l'ARCC VOIRIE 2024,

**Article 2** : S'engage, à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant des subventions sollicitées et le montant réellement obtenu,

**Article 3** : Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2024.

Date d'affichage :

25 NOV. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2024

Application agréée E-legalite.com